

COMPTE – RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AOUT 2019

Réuni le 20 Août 2019, sous la présidence de Madame GAUTHIEZ Paulette, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Etaients présents : Mme GAUTHIEZ Paulette, MM. DELABY Bernard, Mmes VALASEK Marylène, GALEK Elisabeth, JUNGE Martine, FAIDHERBE Jacqueline, PARROT Isabelle, MM. DAUTREMEPUICH Bruno, LECOCQ Johann, MARCINKOWSKI Loïs, HERVE Stéphane, DUCATILLON René, FONTAINE Lionel, BRASSART Daniel, AUZZINO Santo, Mmes JOHNSON Claudine, DUQUENNE Raymonde, CAUDRELIER Geneviève, SCIEJAG Patricia.

Absents excusés ayant donné procuration :

Pouvoir de Mme MASCLEF Natacha à Mme GAUTHIEZ Paulette
Pouvoir de M. SKRZYPCZAK François à M. DELABY Bernard
Pouvoir de M. BURY Frédéric à M. DAUTREMEPUICH Bruno
Pouvoir de M. ROUTIER Sylvain à Mme JUNGE Martine
Pouvoir de Mme DAUTREMEPUICH Geneviève à Mme PARROT Isabelle
Pouvoir de M. GWORYS Patrice à M. HERVE Stéphane

Absente excusée: Mme COUBRUN Sylvie

Absente : Mme FORMENTEL Audrey

- O R D R E D U J O U R -

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame VALASEK Marylène, Adjointe, est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à la majorité (8 VOIX CONTRE : MM. FONTAINE, DUCATILLON, AUZZINO, BRASSART, Mmes CAUDRELIER, JOHNSON, DUQUENNE, SCIEGAJ) par le Conseil Municipal.

3. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente la liste des décisions directes qu'elle a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 18 Avril 2014.

2019-16

Dans le cadre des activités du Centre Social et Culturel « Arc-en-ciel » et du spectacle de restitution de l'atelier chant intergénérationnel « Masny en Voix », organisé le 21 juin 2019, salle Edith Piaf :

- Signature d'un contrat avec la société ENTRACKS EVENTS de Harnes (62440), pour la sonorisation et l'animation d'une soirée dansante, pour un montant de 1 200 € TTC.
- Signature d'un contrat avec la société PARASECURITE de Bagard (30140), pour la sécurité du public, pour un montant de 117.47 €

2019-17

Dans le cadre des festivités de Tiot Batiche du 30 mai au 04 juin 2019, signature d'un contrat avec la société PARASECURITE de Bagard (30140), pour la sécurité du public lors de :

- L'inauguration des festivités le 31 mai 2019
- L'animation vidéo ludique « Masny Gamers » le 1^{er} juin 2019
- La fête foraine du 30 mai au 04 juin 2019
- La clôture des festivités le 04 juin 2019

Pour un montant total de 2 666.52 € TTC.

2019-18

Attribution du marché, ayant pour objet les travaux de reconversion/rénovation de l'ancien collège Robert DESNOS en centre administratif et social-Phase 2-Lot 8 : peintures, à la société SPDE de Fâches Thumesnil (59155), pour un montant de travaux de 35 545.28 € TTC.

2019-19

La passation d'un contrat de prestation avec l'agence SG PROD, d'Athies les Arras (62223), pour le spectacle vivant « Y'a d'la voix », d'un montant de 4 200 € TTC, le 31 mai 2019, dans le cadre des festivités de Tiot Batiche.

2019-20

Dans le cadre de la Fête Nationale, le 13 juillet 2019 :

- Passation d'un contrat de prestation avec la société Pyro Star Service à Sauchy-Lestrée, pour un spectacle pyromusical, d'un montant de 3 400 € TTC
- Passation d'un contrat pour la mise en place d'un dispositif de secours avec l'association Départementale de Protection Civile du Nord, pour un montant de 150 € TTC
- Signature d'un contrat pour la mise en place d'un dispositif de sécurité avec la SARL PARASECURITE de Bagard, pour un montant de 93.97 € TTC

2019-21

Passation d'un contrat avec la société DUPAS LEBEDA de Féchain, pour le ramassage et le transport des enfants des écoles maternelles et primaires de la commune, à destination de la cantine scolaire pour la période du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020.

(Prix d'un trajet avec autocar confort de base, de 57 places, pour les 8 navettes : 84 € TTC)

2019-22

Signature avec la société SOBRIE RESTAURATION de Tourcoing (59200), d'un contrat de fourniture et de livraison de repas pour la restauration scolaire, du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020 inclus. Prix du repas enfant : 2.13 € TTC-Prix du repas adulte 2.24 € TTC.

2019-23

Signature d'un contrat relatif au marché de transports des élèves vers la piscine d'Escaudain avec la société PLACE AUTOCARS SAS de Trith Saint Léger, pour la période du 09 septembre 2019 au 03 juillet 2020. Prix du service fixé à 90 € TTC par rotation.

4 – COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dans le contexte du renouvellement des conseils municipaux en 2020, la composition du conseil communautaire sera fixée dans le cadre des dispositions prévues au CGCT, et notamment l'article L5211-6-1.

Afin d'anticiper cette échéance, les maires ont été destinataires d'une note d'information de la Préfecture du Nord accompagnée de la circulaire du 27 Février 2019 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Si cette recomposition doit dans tous les cas faire l'objet d'un arrêté préfectoral, au plus tard pour le 31 Octobre 2019, deux possibilités sont toutefois offertes aux communes pour déterminer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire du Cœur d'Ostrevent :

- soit de décider d'un accord local conclu au plus tard le 31 Août 2019 suivant des conditions de majorité spécifiques
- soit de ne pas avoir recours à un accord local

Il est proposé de fixer à 58 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, suivant accord local proposé par la C.C.C.O.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'avoir recours à un accord local et fixe à 58 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

5 - VENTE PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE SECTION AM N° 374 POUR 1764 M2 A MME DUPUIS-WITCZAK LAURA

Par délibération du 13 Septembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de vendre la propriété communale sise 2 rue de Chantilly à Masny, cadastrée section AM n° 374 pour 1764 m2, actuel centre social et culturel « Arc-en-Ciel », au prix de 200 000 €.

Ce bien, situé au cœur de la cité du Champ-Fleuri, a cependant du mal à trouver preneur, notamment du fait des contraintes liées au classement de la cité au patrimoine mondial UNESCO.

Par courrier du 27 Mai 2019, Madame DUPUIS-WITCZAK Laura, domiciliée 559 rue Pasteur 59194 RACHES, nous a fait part de son intérêt pour l'acquisition de cette propriété, pour un projet de reconversion du centre social et culturel en un espace de santé modernisé et permettant d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

Compte-tenu des travaux d'aménagement et de mises aux normes à réaliser, Madame DUPUIS-WITCZAK propose d'acquérir le bien au prix de 150 000 €, frais notariés en sus à sa charge.

Considérant l'intérêt d'une telle structure pour la commune, qui vient s'ajouter à l'offre de soins pour une réponse plus étoffée au service de la santé des citoyens,

Il est proposé de vendre le bien à l'intéressée au prix de 150 000 €, frais notariés en sus.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

MM. FONTAINE, DUCATILLON, AUZZINO, BRASSART et Mmes CAUDRELIER, JOHNSON, DUQUENNE, SCIEGAJ, ayant quitté la salle à 19h20, ne souhaitant plus poursuivre les débats, la séance a été levée, faute d'un quorum suffisant.

Les 8 autres points à l'ordre du jour n'ont pu être abordés, ils feront l'objet d'une prochaine séance.
A savoir :

- Engagement pour le renouveau du Bassin Minier-Vente Centre Social « Arc-en-Ciel »
- Redevance occupation domaine public communal-Convention SANEF-Réseau fibre
- SIDEN-SIAN-Nouvelles adhésions-Comité Syndicaux des 11 juin et 4 juillet 2019
- Cantine scolaire-Instauration d'une tarification sociale
- Décision modificative N°1-Budget Principal 2019- Investissement-Virement de Crédit
- Remboursement des frais de mission dans la cadre d'un mandat spécial
- Location salles municipales-caution poubelles
- Motion relative à la hausse des tarifs électricité et à la réduction des taxes

Le secrétaire de séance,
Marylène VALASEK

Le Maire,
Paulette GAUTHIEZ